



FLASH n° 1

17 mars 2026

Élections municipales 2026

Je tiens à remercier, en mon nom ainsi qu'en celui de mes colistiers « La Falaise Notre Village », tous les Falaisiens et Falaisiennes qui nous ont (ré)élus dès le premier tour. Cette confiance témoignée m'encourage à faire de ce nouveau mandat une réussite pour notre village.

Maryse Di Bernardo



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

INSCRITS	425
VOTANTS	238
EXPRIMÉS	225

100,00 %
56,00 %
52,94 % /inscrits
94,53 % /votants

Sont donc élus :

DI BERNARDO Maryse
COUTREAU Jean-Marie
DUCLOS Patricia
GOULAY Joël
LESOURD Monique
DA COSTA GOMES Alberto
BLONDEAU Corinne
RATEAU Lionel
MENDES Frédérique
DAÏ PRA Antoine
SIMOES Stéphanie
PHELIPPOT Samuel
MAUDUIT Carine
BURIDENT Julien
BANVOY Nadine

LISTES CANDIDATES		
1. La Falaise Notre Village	225	52,94 % /inscrits 94,53 % /votants



Tous au compost !

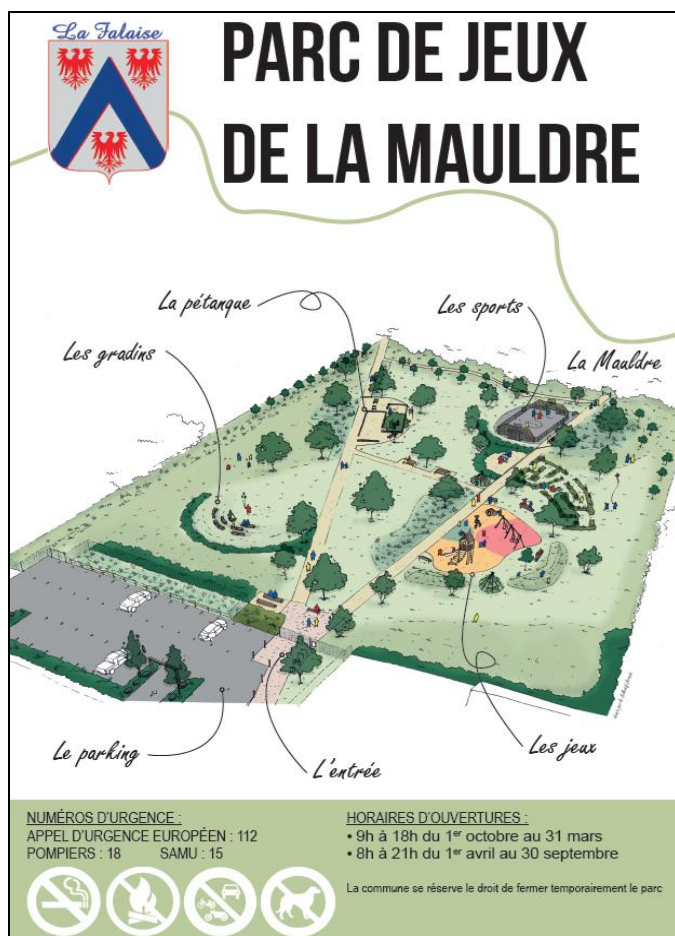
Du 28 mars au 12 avril 2026, la CU GPS&O vous invite à découvrir la pratique du compostage dans le cadre de l'événement national « Tous au Compost ! »



Explorez les pratiques de compostage de proximité, en maison, en immeuble ou en structure collective. Que vous soyez curieux, débutant ou déjà adepte, venez vous initier ou approfondir les bons gestes à travers des animations ludiques, des formations et des temps d'échange gratuits.



Parc de jeux de la Mauldre



Le parc de jeux de la Mauldre est un espace convivial où chacun, petits et grands, aime se retrouver.

Pour que ce lieu reste agréable et accueillant pour tous, nous comptons sur votre respect de quelques règles importantes :

- Merci de ne pas fumer dans l'enceinte du parc.
- Adaptez votre langage, surtout en présence d'enfants.
- Faites preuve de courtoisie envers les autres, notamment les plus âgé(e)s.
- Évitez de filmer ou photographier les autres sans leur accord.
- Partagez les équipements et les espaces avec bienveillance.

Ces règles visent à garantir le confort et la sécurité de chacun. N'hésitez pas à relayer ces consignes à vos proches, vos enfants ou vos amis.

En cas de comportement inapproprié, les services compétents (gendarmerie) en seront informés.

Merci pour votre compréhension et votre civisme !



**FERMETURE
EXCEPTIONNELLE**

Le parc de jeux de la Mauldre sera fermé pour travaux (reprise des allées notamment) du :

Lundi 16 au vendredi 27 mars 2026.

Brûlage des déchets verts



Suite à des plaintes de riverains, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est strictement interdit dans tout le département des Yvelines et toute l'année.

Les infractions au Règlement Sanitaire Départemental (article 84 – RSD consultable sur le site de la Préfecture des Yvelines à l'adresse suivante : www.yvelines.pref.gouv.de/sections/sante_et_solidarite/reglement_sanitaire) sont sanctionnées par l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal et passibles d'une amende de 450 € pour contravention de 3^{ème} classe.

Nous vous rappelons que vous pouvez :

- ▶ déposer sur votre trottoir les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis de chaque mois d'avril à décembre vos déchets verts en fagots (branchages) ou dans des sacs poubelle (herbes, feuilles) à récupérer après la collecte,
- ▶ vous rendre à la déchetterie intercommunale du Caillouet (1 m³ par semaine) ou à la déchetterie communautaire des Closeaux à Buchelay.

Nous demandons aux riverains gênés par ces feux d'appeler la gendarmerie pour un constat sur place.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique